

**Arrêté n° 2024-558**  
**portant renouvellement d'inscription au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise territoriaux pour une 4ème et dernière année**

**Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,**

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n° 2021-398 du 23/12/2021 de Monsieur le Président du Centre de Gestion portant inscription sur la liste d'aptitude des agents de maîtrise territoriaux,

Vu l'arrêté en date du 14/12/2023 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne, à compter du 01/01/2024 pour 6 ans ;

Vu la demande de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude,

**Arrête :**

**Article 1 :**

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Validité de la liste d'aptitude : **1 an**

Date d'effet : **23/12/2024**

Au titre de l'article 6, 2° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 et vu la réussite à l'examen professionnel,

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivité employeur
Joël RECONDU	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	SYNDICAT DU BOIS DE L'AUMONE

.../...

Au titre de l'article 6, 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 (sans quota),


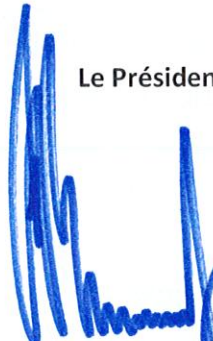
Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivités employeurs
Christophe BAPT	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Nathalie BERNIER	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	CHAMBARON SUR MORGE
Paula BRIA	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ORCET
Nadine CHARBONNEL	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	ORCET
Jean-Luc MARTINEZ	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	GERZAT

## Article 2 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et publié sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme [www.cdg63.fr](http://www.cdg63.fr).

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/12/2024

Le Président,



Tony BERNARD  
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié le :